

**COMPTE RENDU  
DU 07 JUIN 2022**

**Convocation du 02 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le sept juin à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de Sampzon légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon VENTALON, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

BARDIN Danielle, CROMBEZ Caroline, GUEPRATTE Julien, MAUSES Annette, OZIL Raymond, PESCHAIRE Christian, SERRET Patrick, SUREL Alain, VENTALON Yvon

**ÉTAIT ABSENT :**

CHABRY Christophe donne procuration à VENTALON Yvon

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

PESCHAIRE Christian

**Ordre du jour**

- 1- Demande de subventions - École Jean Moulin**
- 2- Participation communale au Fonds Unique Logement (FUL) 2022**
- 3- Convention Commune / EPTB - autosurveillance des baignades saison estivale 2022**
- 4- Vente terrain Lissarton - avenant n°2**
- 5- Location de terrains nus : Gadonnes - Congon**
- 6- Questions diverses**

**DEL0107062022**

**« OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS ECOLE JEAN MOULIN »**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention pour les sorties patrimoine de l'école Jean Moulin :

- Au total, 9 enfants de Sampzon sont concernés par ces sorties :  
7 enfants de l'école élémentaire et 2 de l'école maternelle
- La part communale s'élève à 7 euros par enfant

Soit une demande de subvention communale de 63 euros

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- Approuve cette dépense

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

## **DEL0207062022**

### **« PARTICIPATION COMMUNALE 2022 AU FONDS UNIQUE LOGEMENT (FUL) »**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le dispositif du FUL :

Le département est en charge du pilotage et de la gestion du FUL, lequel a pour objet principal de permettre l'accès et le maintien dans le logement des personnes rencontrant des difficultés.

En 2021, 3157 aides directes ont été accordées par le FUL à 2359 ménages pour un montant global de 897 000 €.

Le versement de ces aides n'est possible que grâce à la contribution volontaire des collectivités et partenaires. Le Département constitue le premier contributeur du fonds, sa dotation sera de 545 400€ en 2022. Les participations des autres collectivités ont représenté une recette globale de 68 000 € en 2021.

En complément de la contribution financière de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche à laquelle notre commune est rattachée, il est proposé aux communes de participer au titre de notre compétence d'action sociale en 2022 à hauteur de 0.40€ par habitant.

La contribution pour Sampzon s'élèverait à 94 € (235X 0.40€)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- Approuve cette dépense
- Autorise le Maire à verser une contribution de 94 € au titre de l'année 2022

Pour :       **10**        Contre :        **0**        Abstention :        **0**

## **DEL0307062022**

### **« CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AUTOSURVEILLANCE DES BAINADES SAISON ESTIVALE 2022 »**

Monsieur le Maire présente la convention pour la mise en œuvre de l'autosurveillance des baignades saison estivale 2022 entre l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche représenté par son président Monsieur Pascal BONNETAIN et la commune de Sampzon.

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après délibéré,**

- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Pour :       **10**        Contre :        **0**        Abstention :        **0**

## **DEL0407062022**

### **« VENTE DU TERRAIN LISSARTON – Modification des délais de vente »**

Dans le cadre du projet de vente par la commune des parcelles cadastrales de la section A, n° 1342 et 1346 à Monsieur Christophe SPADA et à Madame Nathalie BEC, par délibération n° DEL0125042022, le Conseil municipal avait décidé d'accorder une prorogation de délai jusqu'au 01/06/2022 pour obtention du prêt bancaire par les acheteurs et de proroger la date de signature de la vente par acte authentique au 30/06/2022.

Le Maire explique qu'il a été prévenu le 1<sup>er</sup> juin 2022 par un appel téléphonique de Monsieur SPADA que son prêt n'avait pas pu être accordé dans le délai souhaité par la banque. Il donne



- **Approuve** la location de ce terrain pour un usage de parking privé estival à l'entreprise CAP 07 pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2022 au prix de trois mille euros (Gadonnes) et de mille cinq cent euros (Congon)
- **Autorise** le Maire à engager les formalités nécessaires à la location du terrain et à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

## 1- Questions diverses

### - Elections législatives 12 et 19 juin 2022

Validation de la composition et de la permanence du bureau de vote pour les prochaines élections législatives.

### - Aire pour camping-cars de Sampzon

L'aire de Sampzon, exploitée par la société Camping-Car Park a ouvert jeudi 2 juin 2022 et accueilli ses premiers touristes. Le tarif est de 12.66€ par jour en période estivale.

### - Remerciements

Les amis de l'hôpital remercient la commune pour la subvention versée

### - Inauguration et visite du cœur de village

L'inauguration du cœur de village : Résidence du Chêne du Posas d'Ardèche Habitat, Bistrot du Rocher labellisé « Bistrot de pays », aménagement de la place et de ses annexes, aire pour camping-cars aura lieu jeudi 23 juin à 17h.

Les habitants sont conviés à cet évènement.

### - Repas Républicain

Jeudi 14 juillet, la commune offrira aux habitants un repas républicain

### - Arrêté Préfectoral

Le Maire rappelle l'arrêté préfectoral en cours relatif aux restrictions des usages de l'eau sur les bassins versants de l'Eyrieux et de l'Ardèche avec notamment l'arrosage des pelouses autorisé les lundi, mercredi et vendredi de 20h à 9h

### - Enquête Publique pour aliénation d'une partie des chemins ruraux N° 9 et 10

Le Commissaire Enquêteur siégera en Mairie de Sampzon pour recevoir les observations du public, mardi 14 juin 2022 de 9h à 11h

**La séance est levée à 19h30**

**Le secrétaire de séance,  
Christian PESCHAIRE**



**Le Maire,  
Yvon VENTALON**

